



Séparation sans enfants

Par **Athmane Brunel**, le **14/01/2018** à **14:46**

Bonjour, je suis en cours de séparation.

Nous ne sommes ni marié ni pacsé ni déclaré en concubinage, cependant nous avons acheté pour 12000€ de meuble en 3 ans de vie commune.

Dois-je m'inquiéter pour la répartition, et si oui dois-je prendre un avocat ou cela ne sert à rien vu qu'il n'y a pas de lien juridique entre nous.

MERCI DE RÉPONDRE JE SUIS ASSEZ INQUIET

Par **floflo2**, le **27/01/2018** à **15:19**

Bonjour, je vous conseille de partager ces meubles sans prendre ni avocat ni notaire, d'un commun accord... cordialement.

Par **youris**, le **27/01/2018** à **17:09**

Bonjour,

Vu le montant à partager, vous devez faire un partage amiable.

Un avocat vous coûtera plus cher que les meubles à partager.

Salutations